

Sr Malines n° 1867 le 30-6-23. N'est exact que le
n° Gordts a été transféré clandestinement et rein-
humé au c^u m^u de Wespelaer. A ce sujet le
Bourgm^{re} de Wespelaer a fait savoir qu'il n'a
pas donné l'autorisation à la famille Gordts
d'inhum^{er} leur fils d^l le c^u m^u tandis que la fami-
le prétend le contraire. Proposons de les mettre d^l
l'obligat^{ion} d'acquiescer à leur frais le corps et de
le reinhumer d^l le cimet^{ière} cal. Granm.
copie lettre de M^r Gordts Victor Schoemaker à
Wespelaer et copie lettre du Bourgm^{re} de cette com^{mune}.

M^r J. Gordts Grootebaam Wespelaer le 2-4-24 dem.
transf^{er} au cim^{entière} civil (S.F.)

S.F. 681 le 9-4-24 à M^r Gordts J. à Wespelaer. peut reprendre
à ses frais le corps de son fils.

S.F. 682 le 9-4-24 au Sr Malines. copie lettre n° S.F. 681. en comm^{un}.

S.F. 743 le 19-4-24 à M^r Gordts J. autorise ex h^{on}

S.F. 744 le 19-4-24 au Sr Malines. copie note n° 743 et permis.

N.S. 5680/24 f. 1 et au l^{eu} d^u, dem. adh. famille au nom de:
Gordts.

R.S. 5990/18-8-24 au Sr Malines. donne cens^{us} et adh. parents
Sr Malines, 29/7/25-9-24 S.V. d'ent. 1896 (P.C.).

GORDON.

(2)

Sold.

Alphonse. Francois. 2598
24.1. g.c. m. le 8.60

Liste n° 171 / 42.2.25 - Reuehi le 16.1.15. (Rein

Nom 061 / 294690, 10.3.4, dem. ad. L

n° 4984 / E.R. H1681 / 20-3-25 à Wespelaar dem. cad.

Wenker, 26.3.23, décl. compl. RW

